

Les CONDITIONS D'ENTREE

Pour s'inscrire à la formation, il faut :

- être âgé de **18 ans** ;
- fournir une **attestation de recensement** et un **certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense** pour les moins de 25 ans ;
- présenter un **certificat médical de non-contre-indication** à la pratique sportive de la discipline certifiée par la mention, datant de moins de trois mois ;
- être titulaire du **PSC 1** (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) ou de l'**AFPS** (Attestation de formation aux premiers secours) ;
- être reçu lors des **tests de sélection**.

Les DATES

- **Date limite d'inscription** : 01 août 2012
- **Tests de sélection** : du 29 au 31 août 2012
- **Positionnement** : du 17 au 19 septembre 2012
- **Formation** : du 24 septembre 2012 au 13 septembre 2013

La DUREE

- 700 heures en centre de formation sur 18 semaines dont 144 heures à distance
- 500 heures en structure

Les COORDONNATEURS

Frédéric IMBERT : professeur de sport et formateur au CREPS, frederic.imbert@creps-dijon.sports.gouv.fr

PhilippeCHANTEAU : professeur de sport, CTN FFC, p.chanteau@ffc.fr

Véronique LANRENT : secrétaire de formation, formations@creps-dijon.sports.gouv.fr

Les TARIFS

Epreuves de sélection : 55 €
Formation : 6405 €

Pour plus de renseignements concernant le financement de la formation, se renseigner auprès du CREPS de Bourgogne.

Les CONDITIONS D'ENTREE

Pour s'inscrire à la formation, il faut :

- être âgé de **18 ans** ;
- fournir une **attestation de recensement** et un **certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense** pour les moins de 25 ans ;
- présenter un **certificat médical de non-contre-indication** à la pratique sportive de la discipline certifiée par la mention datant de moins de trois mois ;
- être titulaire du **PSC 1** (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) ou de l'**AFPS** (Attestation de formation aux premiers secours) ;
- être reçu lors des **tests de sélection**.

Les DATES

- **Date limite d'inscription** : 03 septembre 2012
- **Tests de sélection** : les 8 et 9 octobre 2012
- **Positionnement** : du 24 au 26 octobre 2012
- **Formation** : du 12 novembre au 24 janvier 2014

La DUREE

- 700 heures en centre de formation sur 20 semaines dont 100 heures à distance
- 500 heures en structure

Les COORDONNATEURS

Loïc GOURDON : professeur de sport et formateur au CREPS, loic.gourdon@creps-centre.fr

Bruno LECKI : professeur de sport, CTN FFC, b.lecki@ffc.fr

Patrice RODDIER : secrétaire de formation, 02 48 48 06 85, patrice.rodier@creps-centre.fr

Les TARIFS

Frais de dossier : 20 €
Formation : 6160 €

Pour plus de renseignements concernant le financement de la formation, se renseigner auprès du CREPS du Centre.

Les CONDITIONS D'ENTREE

Pour s'inscrire à la formation, il faut :

- être âgé de **18 ans** ;
- fournir une **attestation de recensement et un certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense**, pour les moins de 25 ans ;
- présenter un **certificat médical de non-contre-indication** à la pratique sportive de la discipline certifiée par la mention datant de moins de trois mois ;
- être titulaire du **PSC 1** (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) ou de l'**AFPS** (Attestation de formation aux premiers secours) ;
- être reçu lors des **tests de sélection**.

Les DATES

- **Date limite d'inscription** : 24 août 2012
- **Tests de sélection** : les 17 et 18 septembre 2012
- **Positionnement** : 19 septembre 2012
- **Formation** : du 01 octobre 2012 au 13 décembre 2013

La DUREE

- 700 heures en centre de formation sur 16 semaines dont 188 heures à distance
- 500 heures en structure

Les COORDONNATEURS

François DURAND : CTPS et formateur au CREPS, francois.durand@creps-poitou-charentes.sports.gouv.fr

Patrice COSSARD : professeur de sport, CTN FFC, p.cossard@ffc.fr

Sylvie LASNIER : secrétaire de formation, 05 49 36 06 13 sylvie.lasnier@creps-poitou-charentes.sports.gouv.fr

Les TARIFS

Frais de dossier : 30 €
Formation : 5600 €

Pour plus de renseignements concernant le financement de la formation, se renseigner auprès du CREPS de Poitou-Charentes.

Les METIERS et DEBOUCHES PROFESSIONNELLES

L'entraîneur travaille notamment dans le cadre d'associations sportives affiliées à la fédération française de cyclisme ou d'entreprises du secteur sportif professionnel.

L'entraîneur exerce en autonomie son activité d'encadrement, dans le cadre de structures privées relevant du secteur associatif ou marchand, dans le cadre de la fonction publique territoriale ou d'Etat ou bien encore au titre de travailleur indépendant.

Il peut être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs.

Les COMPETENCES

- Concevoir des programmes de perfectionnement sportif
- Coordonner la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement
- Conduire une démarche de perfectionnement
- Conduire des actions de formation

Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique.

Il encadre des publics spécifiques dans tout type de pratique.

Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge.

Il conduit et participe à la conception du projet et à la direction de la structure

Il coordonne une équipe bénévole et professionnelle.



CREPS de BOURGOGNE – Dijon

15 rue Pierre de Coubertin

21000 DIJON

Tél : 03 80 65 46 12 / fax : 03 80 66 67 22

<http://www.creps-bourgogne.fr>



CREPS du CENTRE

48 avenue du Maréchal Juin

18000 BOURGES

Tél : 02.48.48.01.44 / fax : 02.48.48.06.06

<http://www.creps-centre.jeunesse-sports.gouv.fr/>



CREPS POITOU-CHARENTES

Château de Boivre

86580 VOUNEUIL SOUS BIARD

Tél : 05 49 36 06 00 / fax : 05 49 36 06 10

<http://www.cr086.fr/>



DE JEPS Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports

* CYCLISME TRADITIONNEL
(route, piste, cyclo-cross)

* BMX (race, freestyle)

* VTT
(trial, descente, cross-country, enduro)

